

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 9 septembre 2016 – n°36

## ■ BAISSÉ DU « RESTE À CHARGE » DES DÉPENSES DE SANTÉ

Selon des données publiées lundi 5 septembre par la Direction des études du ministère des Affaires sociales (Drees) relatives à la consommation de soins et de biens médicaux en 2015, le reste à charge des ménages – la part des dépenses de santé à la charge des ménages français – a une nouvelle fois diminué en 2015 pour s'inscrire à 8,4 %, soit 0,2 point de moins qu'en 2014.

Depuis 2012, il est passé de 9,3 % à 8,4 %. Dans le même temps, la sécurité sociale prend en charge une part croissante des dépenses de santé des Français depuis 2012 : 76,8 % des dépenses totales, soit une hausse de 0,2 point en 1 an. En 2011, cette part était de 75,5 %. Cette augmentation s'explique notamment par la prise en compte des affections de longue durée comme le diabète ou le cancer, remboursées à 100 %, avec une exonération du ticket modérateur.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'absence de tout déremboursement et de toute nouvelle franchise depuis 2012.

## ■ COP21 - RATIFICATION DE L'ACCORD DE PARIS PAR LA CHINE ET LES ÉTATS-UNIS

La Chine et les États-Unis ont annoncé ce week-end la ratification de l'Accord de Paris. La Chine représente 20,09 % des émissions de gaz à effet de serre et les États-Unis représentent 17,89 % des émissions.

Le Président de la République, dans le cadre du sommet du G20 en Chine, a rappelé l'objectif « *qu'à la fin de l'année la plupart des pays, des grands pays - puisque les pays les plus concernés, les plus vulnérables ont déjà ratifié - doivent ratifier l'Accord de Paris pour que l'on mette en œuvre nos engagements* ».

La France va montrer l'exemple en lançant une obligation verte. C'est la première fois au monde qu'un État lance ce type d'emprunt pour financer des investissements qui visent justement à lutter contre le réchauffement climatique. L'accord de Paris prévoit que 100 milliards de dollars doivent être mobilisés chaque année à partir de 2020-2022 pour lutter contre le réchauffement climatique.

## ■ OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR MIGRANTS À PARIS

La Mairie de Paris a annoncé un nouveau centre de premier accueil des migrants à Paris et l'ouverture d'un second d'ici la fin de l'année à Ivry-sur-Seine. Ce maillon s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale mise en place par l'État depuis le début de la crise migratoire pour offrir des conditions dignes aux personnes en besoin manifeste de protection.

## ■ DIMINUTION DU NOMBRE DE JIHADISTES FRANÇAIS EN SYRIE – IRAK

Il y a eu une nette diminution du nombre de jihadistes français arrivant dans les zones de combat en Irak et en Syrie. Ainsi, 18 Français ont été dénombrés au 1<sup>er</sup> semestre 2016 contre 69 au cours du second semestre 2015.

Cette diminution s'explique d'une part par les revers subis par le groupe de Daech sur son territoire et d'autre part par les efforts de la lutte antiterroriste en France et par l'arsenal juridique déployé depuis les attentats en France.

Il y a encore 689 Français présents dans les territoires contrôlés par Daech dont 275 femmes et 17 mineurs combattants. 195 Français sont par ailleurs présumés morts sur zone et 180 en transit. En outre, on constate un tassement des retours détectés sur le territoire : 12 au 1<sup>er</sup> semestre 2016 contre 25 au semestre précédent.

## RÉPONSE À MA QUESTION AU GOUVERNEMENT SUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Question publiée dans la lettre n°14 du 11 mars 2016 concernant les anciens combattants pour soutenir leurs revendications.

Texte de la réponse du gouvernement :

*Concernant la mention « mort pour la France », l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre énumère les situations dans lesquelles les actes de décès doivent porter cette mention. Aux termes de cet article, sont ainsi considérés comme morts pour la France notamment les militaires tués à l'ennemi ou décédés de blessures de guerre, de maladie contractée en service commandé en temps de guerre ou d'accident survenu en service, ou à l'occasion du service en temps de guerre.*

*Ces dispositions s'imposent de manière identique à tous les militaires, quel que soit le conflit auquel ils ont participé. Dès lors, dans le respect de la réglementation en vigueur, et pour assurer une égalité entre toutes les générations du feu, il est exclu que cette mention puisse être inscrite de façon systématique sur les actes de décès de tous les militaires décédés en Afrique du Nord, quels que soient le lieu et les circonstances de leur décès. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) a compétence pour instruire les demandes d'attribution de la mention « mort pour la France » dans le strict respect des conditions fixées par les dispositions qui précèdent, sans dérogation aucune.*

*Toutefois, lorsque des difficultés particulières concernant l'attribution de cette mention apparaissent ou quand des cas litigieux sont signalés à l'établissement public, ses services ne manquent pas de les étudier avec diligence et toute l'attention requise. Ainsi, l'ONAC-VG reste attentif à toutes les demandes portées par les associations qui lui signalent de manière régulière certains dossiers individuels.*

*Par ailleurs, il est rappelé qu'instituée par un décret du 22 janvier 1852, la médaille militaire a vocation à récompenser les militaires ou anciens militaires, non-officiers, pour leurs services particulièrement méritoires rendus à la Nation. La concession de cette médaille, qui ne constitue pas un droit, est réglementée et soumise à contingentement. Le contingent est fixé par décret triennal du Président de la République, grand maître des ordres.*

*Ce contingent, adapté à la population en cause, vise à préserver la valeur intrinsèque et le prestige de cette décoration, ainsi que l'égalité de traitement entre les différentes générations du feu. Le conseil de l'ordre de la grande chancellerie de la Légion d'honneur y veille strictement et ne retient que les candidats dont elle juge les mérites suffisants.*

*Pour la période 2012-2014, le contingent annuel à répartir entre l'armée d'active et les personnels n'appartenant pas à l'armée d'active, s'est élevé à 3 000 croix, conformément au décret no 2012-73 du 23 janvier 2012. Ainsi, au cours de ces trois années, 2 500 anciens combattants environ se sont vu concéder la médaille militaire.*

*A ce chiffre s'ajoutent les concessions réalisées au profit des anciens combattants étrangers, soit 150, ainsi que celles accordées aux mutilés qui, pour leur part, ne sont pas contingentées. Il peut être observé que les anciens combattants ayant combattu en Afrique du Nord ont représenté près de 93 % des candidatures au titre de ces promotions. La création d'un contingent spécial en faveur des anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie n'est pas envisagée.*

*Néanmoins, il convient de souligner qu'à l'occasion du renouvellement du décret triennal pour la période 2015-2017, le ministère de la défense a sollicité une augmentation substantielle du contingent de médailles militaires afin de pouvoir récompenser encore davantage les anciens combattants, notamment d'Afrique du Nord.*

*C'est ainsi que le décret no 2015-436 du 15 avril 2015 a fixé le contingent de médailles militaires à 3 300 croix pour 2015, 3 500 croix pour 2016 et 3 700 croix pour 2017, soit un total de 1 500 croix supplémentaires par rapport à la période 2012-2014. Cet effort traduit la reconnaissance de la Nation à l'endroit des valeureux combattants qui ont servi la France dans les différents conflits auxquels elle a participé.*

*Enfin, aux termes de l'article 2 du décret no 63-1196 du 3 décembre 1963, l'ordre national du Mérite (ONM) est destiné à récompenser les mérites distingués acquis, soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée. Conformément à l'esprit et à la lettre de ce texte, le conseil de l'ordre concerné étudie les dossiers des candidats à l'ONM en prenant en compte l'ensemble des mérites qu'ils ont pu acquérir au cours de leur vie, qu'ils soient civils, militaires ou associatifs.*

*Compte tenu de ces éléments, il existe effectivement certains cas où le conseil de l'ordre de la grande chancellerie de la Légion d'honneur n'accorde pas la médaille militaire postérieurement à une nomination dans l'ONM, lorsqu'il considère que cette première nomination a déjà récompensé les faits de guerre des intéressés. Ne pas tenir compte de l'attribution de l'ONM aux prétendants à la médaille militaire reviendrait à récompenser deux fois les mêmes mérites, ce que la réforme de la réglementation en matière de décorations nationales, de 1962 et 1963, a justement voulu éviter.*

*Le conseil de chacun des deux ordres nationaux est souverain dans l'appréciation des mérites. Indépendamment de ces situations, il n'existe aucune interdiction juridique à attribuer la médaille militaire à un titulaire de l'ONM.*

### ■ INAUGURATION DES LOCAUX RÉNOVÉS DE LA RÉSIDENCE BELLE VALLÉE – SAMEDI 3 SEPTEMBRE À FROGES



Samedi dernier, Francis Gimbert, président de la Communauté de Communes du Grésivaudan, m'a invité à l'inauguration des locaux rénovés de l'EHPAD Belle Vallée de Froges suite aux travaux d'extension et de réfection réalisés.

Ce chantier de 7 mois a permis l'extension et la climatisation de la salle de séjour et de repas pour offrir aux résidents un lieu de vie plus vaste et plus frais en période estivale. Les bureaux administratifs ainsi que l'accueil des visiteurs ont été agrandis et réaménagés. Sur le parvis extérieur, des travaux

d'accessibilité et d'éclairage ont été réalisés pour faciliter les déplacements des résidents à mobilité réduite et des familles lorsqu'elles viennent leur rendre visite. Chacun peut aussi profiter pleinement du parc extérieur verdoyant.

Le Grésivaudan a financé l'intégralité des travaux pour un coût de 480 000 € HT.

### ■ 23<sup>e</sup> FOIRE AGRICOLE - SAMEDI 3 SEPTEMBRE À LA FLACHÈRE

La 23<sup>e</sup> édition de la foire agricole, à laquelle m'avait convié Brigitte Sorel, maire de La Flachère, a rassemblé énormément de monde : une grande partie du monde agricole local était présent, ainsi que les nombreux producteurs locaux venus faire la promotion de leurs produits et de leurs savoir-faire auprès des nombreux visiteurs venus de toute la vallée du Grésivaudan.

Cette foire réussie, qui demande beaucoup d'organisation, fait légitimement la fierté des 500 habitants du village.

### ■ FORUM DES ASSOCIATIONS – SAMEDI 3 SEPTEMBRE À CROLLES



Le forum des associations de Crolles est le temps fort de la vie associative locale et l'occasion pour Marc Brunello et Patrick Peyronnard, adjoints au maire Philippe Lorimier de rappeler le soutien financier, matériel et logistique fort de la commune aux 118 associations ainsi que le rôle primordial de celles-ci dans la création de lien social.

L'assemblée a également évoqué le parcours exceptionnel d'Isabelle Lafaye, championne paralympique crolloise de tennis de table actuellement en compétition aux Jeux Paralympiques de Rio.

Enfin, Claude Gloeckle, adjoint à la Culture, a annoncé qu'après 15 ans de mandat il quittait son poste pour raisons personnelles fin septembre. Je tiens à saluer l'important apport qui fut

le sien dans le domaine de la culture, et notamment de la lecture publique, à l'échelle du territoire du Grésivaudan.

### ■ HAPPY DAYS – SAMEDI 3 SEPTEMBRE AU FONTANIL-CORNILLON



Comme les 6 000 spectateurs présents, j'ai beaucoup apprécié la programmation éclectique proposée dans cette édition 2016 des Happy Days : des chansons enfantines qui ont fait le régal des enfants présents à Axel Bauer en passant par la musique country de Sophie Tapie, le public en redemandait dans une ambiance incroyable.

Félicitations à toute l'organisation, et remerciements aux partenaires publics et privés.



### ■ COMICE AGRICOLE DU BALCON DE BELLEDONNE – DIMANCHE 4 SEPTEMBRE À REVEL

Dimanche, je me suis rendu au Comice agricole du Balcon de Belledonne où j'ai été accueilli par Bernard Michon, maire de Revel et Monique Arthaud-Berthet, présidente de l'association du Comice Agricole du Balcon de Belledonne.

À l'issue de l'inauguration officielle, j'ai visité l'exposition consacrée au matériel agricole de jadis ainsi que le marché de produits locaux et j'ai assisté aux nombreuses animations proposées.

### ■ FESTIVAL « URIAGE EN VOIX » – DIMANCHE 4 SEPTEMBRE À SAINT-MARTIN-D'URIAGE



Pour sa 15<sup>e</sup> édition, le festival "Uriage en voix" a battu un record de fréquentation avec 10 000 spectateurs. J'ai pu observer la ferveur du public dimanche soir où, à l'invitation du maire de Saint Martin d'Uriage Gérald Giraud, j'ai eu la chance d'assister au concert de la Grande Sophie.

Il y avait un plaisir manifeste à être ensemble, partager, s'évader pour quelques heures en musique, sous les étoiles. Il faut remercier les services municipaux, les bénévoles, la police municipale, la gendarmerie nationales et tous ceux qui ont contribué à cette belle réussite.

**PIERRE RIBEAUD**  
Permanence  
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE  
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98  
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)